

[La HAS actualise ses recommandations concernant le dépistage prénatal de la trisomie 21](#) [1]

Dans une conférence de presse du 17 mai 2017, la Haute autorité de santé (HAS) fait l'annonce suivante :

« En France, toutes les femmes enceintes, quel que soit leur âge, sont informées de la possibilité de recourir au dépistage de la trisomie 21 fœtale. Après avoir validé la performance des nouveaux tests génétiques de dépistage dits « tests ADN libre circulant de la trisomie 21 dans le sang maternel », la HAS définit aujourd'hui leur place et leurs conditions d'utilisation dans la procédure de dépistage. L'objectif est de donner aux femmes enceintes ou aux couples l'information la plus fiable possible sur le risque de trisomie 21 fœtale tout en limitant le recours aux examens invasifs nécessaires pour confirmer le diagnostic »...

[En savoir plus - Haute autorité de santé](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/la-has-actualise-ses-recommandations-concernant-le-d%C3%A9pistage-pr%C3%A9natal-de-la-trisomie-21>

[2] https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2768535/fr/trisomie-21-la-has-actualise-ses-recommandations-concernant-le-depistage-prenatal-de-la-trisomie-21